

## **Objet: plan d'action régional pour Charleroi et le Sud Hainaut**

**Contribution déposée à la réunion du 23 mai 2005 du Comité Economique et Social de la Communauté urbaine du Pays de Charleroi/Val de Sambre et Sud Hainaut par le Mouvement Réformateur représenté par le Député fédéral Olivier CHASTEL, Président de la Fédération MR du Hainaut, la Députée wallonne Véronique CORNET, le Député wallon Philippe FONTAINE et le Député fédéral Denis DUCARME.**

« A l'approche d'une période décisive pour notre Région (ultime octroi de fonds structurels), il nous a semblé capital de nous mobiliser avec les forces vives du pays de Charleroi et du Sud Hainaut. Si nous partageons la volonté forte de le faire gagner, il nous paraît essentiel de préciser notre démarche. Ainsi, à la veille de débats importants à mener au Parlement wallon et qui concernent l'avenir institutionnel wallon au travers de la redéfinition de ses institutions, nous voulons souligner que notre participation active à la présente démarche n'implique pas que le MR cautionne, d'une part, l'institutionnalisation de la Communauté urbaine et, d'autre part, ni l'extension des compétences de nos intercommunales ni la méthode choisie par le Gouvernement pour regrouper celles-ci.

Par ailleurs, le document qui nous a été soumis reprend une série de prétextes pour étendre les tâches assurées par Igretec comme par exemple la gestion du portail informatique destiné à la promotion de l'image de la région.

Enfin, le document propose, en vue de promouvoir l'image de Charleroi et du Sud Hainaut, de créer un nom/slogan court, général, ne nécessitant pas de traductions complexes. Si l'idée est intéressante, il faut tout d'abord approfondir le raisonnement car le Pays de Charleroi et le Sud Hainaut ne peuvent se résumer à l'expression « Charleroi positive ». Si l'on devait suivre ce raisonnement au pied de la lettre, cela réduirait à néant tout le travail d'intégration du Sud Hainaut. C'est pourquoi, de manière générale, nous proposons d'associer la population à tout ce processus. C'est en effet le seul moyen d'entraîner son adhésion. En outre, on veillera particulièrement à associer des acteurs aux compétences avérées comme la Province de Hainaut, l'asbl Espace – Environnement et le monde associatif curieusement oublié. Enfin, si nous saluons la démarche, nous regrettons les délais qui sont impartis pour réagir.

En préambule, il convient de souligner que le plan proposé est assez complet et vise à répondre aux différentes problématiques du redéploiement des régions de Charleroi et du Sud Hainaut. Le document est cependant hétérogène dans sa présentation, dans la mesure où le degré de maturité des actions proposées est très variable d'une mesure à l'autre. En particulier:

- en ce qui concerne le développement des entreprises traditionnelles, on peut regretter l'absence de fiches structurées pour ce volet crucial de la stratégie. C'est vraisemblablement l'un des domaines où les orientations actuellement mises en place par le Gouvernement wallon influenceront fortement les stratégies locales. Il est important de rappeler que les entreprises traditionnelles fournissent la majorité

de l'emploi. On peut également regretter que le développement du secteur des services à ces entreprises ne soit pas évoqué. Enfin, il est dommage de ne pas consacrer une « action » spécifique au développement des PME.

- nous sommes étonnés de ne pas trouver de ligne de force dans ce document ; ligne de force qui définirait précisément notre « maître atout », "Qu'est-ce qui nous différencie des autres régions ?", quels sont les secteurs où nous sommes les meilleurs ?
- les mesures importantes relatives au soutien des entreprises traditionnelles (promotion de l'investissement et de l'emploi, de la R&D et des technologies propres) ne font l'objet d'aucune fiche-projet détaillée à ce stade ;
- les propositions relatives à l'aire rurale de Charleroi-Thuin peuvent donner l'impression de trahir une méconnaissance du tissu et faire figure d'alibis destinés à convaincre le lecteur de la préoccupation d'Igretec pour cette région (on pense notamment aux propositions relatives à l'agriculture et à la sylviculture, ainsi qu'au développement du tourisme rural)
- le document n'échappe pas à la dérive propre à ce type d'exercice, à savoir l'expression de demandes hétéroclites émanant de lobbys variés qui quémangent individuellement des moyens de fonctionnement en faveur de leurs structures respectives sous le couvert d'une stratégie soi-disant fédératrice.
- enfin, même si l'opérateur, auteur du document, est de type « développement économique », il est particulièrement muet sur la notion de formation...

Il convient en outre de rappeler quatre considérations complémentaires :

- quelles que soient les stratégies développées par la région de Charleroi, celles-ci devront s'inscrire plus globalement dans les politiques mises en oeuvre par la Région wallonne, principal bailleur de fonds avec l'Union européenne. On pense en particulier aux « plans stratégiques » actuellement en cours d'implémentation dans le cadre du « Contrat d'Avenir renouvelé » ou encore à l'éventuel « docup » qui sera négocié avec la Commission européenne dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels ;
- comme le document le rappelle à juste titre, l'éventuel concours des fonds européens en 2007-2013 sera vraisemblablement la dernière intervention majeure de l'Europe dans la reconversion du Hainaut. Il importe dès lors de concentrer les moyens financiers très sélectivement sur des actions et des projets porteurs, si possible

déjà existants et ayant déjà fait leurs preuves. Le lancement d'initiatives nouvelles, en particulier celles induisant la création de structures dotées de personnel, doit revêtir un caractère exceptionnel ;

- il est regrettable de ne pas disposer d'une évaluation des actions menées antérieurement. Il nous paraît essentiel avant de projeter de nouvelles actions et de disposer de nouveaux fonds de faire le bilan et l'évaluation de ce qui existe sur notre Région et qui résulte de l'utilisation des programmations antérieures de fonds structurels.
- enfin, il est regrettable que le document omette les résultats (fussent-ils préliminaires à ce stade) de l'étude « Inox » confiée par la Région à Igretec. Cette étude constituera incontestablement l'une des pierres angulaires des actions menées en matière de requalification du territoire et le volet « Diagnostic » qui doit d'ores et déjà être finalisé pourrait apporter un éclairage précieux au plan proposé.

Au-delà de ces considérations générales, les fiches proposées appellent les commentaires suivants :

### **Fiche 1**

*Pour la campagne de sensibilisation des femmes, il serait intéressant d'envisager une aide financière (chèques baby-sitting, etc.) pour aider les femmes mères de famille à franchir le pas de la création d'entreprises. En outre, nos zonings actuels occupant un nombre important de jeunes, il serait judicieux d'évaluer l'opportunité de créer des crèches, halte garderies ou autres au sein de ces zonings.*

### **Fiche 2**

*Il s'agit, pour la plupart, d'axes de travail initiés dans le cadre de l'Objectif 1 (94-99). Deux réflexions:*

- *le nombre d'opérateurs nous semble particulièrement limité: Igretec et la CCIH. Quid de l'UWE qui devrait être associée à l'ensemble de la démarche, de Hainaut Développement, des Euro Info Centres, etc.?*
- *il importe de ne pas tomber dans la reproduction mécanique et peu originale d'actions qui ont certes montré leur intérêt par le passé, mais qui consomment des moyens budgétaires importants.*

*Il conviendra, dès lors, de cibler les actions qui opèrent réellement au bénéfice des entreprises (en ciblant les moyens financiers sur l'aide aux PME davantage que sur le financement des frais de structure et infrastructure) et de poursuivre les efforts de rationalisation entrepris dans le cadre du Contrat d'Avenir par le Ministre Kubla. A cet égard, Igretec devra tenir compte des orientations impulsées dans le même sens par le Ministre Marcourt.*

#### **Fiche 4**

*Il conviendrait de ne pas oublier les jeunes qui ont parfois besoin de sommes "minimes" pour lancer leur entreprise (plan 4X4, micro-crédits).*

*Un autre aspect important à ne pas négliger et qui doit intervenir directement après l'accès au financement est l'aide à la gestion. Trop souvent, nous constatons "l'échec" de TPE/PME dû à de mauvaises connaissances en gestion alors que pourtant cette personne a "de l'or dans les mains".*

#### **Fiche 6**

*Le renforcement des capacités de recherche constitue certainement l'un des axes les plus porteurs de la stratégie future de redéploiement du Hainaut, et de Charleroi en particulier. Mais :*

- *il faut éviter de créer sans cesse des concepts et des centres nouveaux, en privilégiant l'aide ciblée aux pôles d'excellence qui fonctionnent déjà et qui fonctionnent bien, en insistant particulièrement sur les équipes de recherche appliquée qui parviennent à transférer leurs travaux dans le monde industriel;*
- *il conviendrait d'étayer le choix des pôles nouveaux proposés au travers du plan (et dont certaines appellations relèvent de l'éсотérisme) par une étude préalable telle celle lancée par le Gouvernement wallon en 1999-2000 et qui avait conduit au rejet de certains projets de création de pôles nouveaux en Hainaut).*

#### **Fiche 7**

*Idée sympathique, opérant la transposition d'expériences tentées ailleurs. Elle mériterait d'être davantage développée (objectifs, moyens humains et financiers, structure de gestion, ...) plutôt que d'être synthétisée par des hyperliens ... Un des « alibis » relatifs au monde rural mentionné ci-dessus ?*

#### **Fiche 10**

*Nous ne comprenons vraiment pas les raisons qui motivent Igretec à se lancer dans les domaines agricoles et agroalimentaires desquels elle est actuellement totalement absente.*

*Cette préoccupation est la base du travail d'autres opérateurs plus expérimentés: Fédération wallonne de l'Agriculture, APAQW, Comices, Cellule agricole de Hainaut Développement, etc.*

*Igretec pourrait toutefois s'associer à ces opérateurs dans la recherche d'industriels capables d'investir dans la région afin de développer et de commercialiser de nouveaux produits réalisés à base de produits agricoles.*

*Les actions évoquées sont pour le moins évasives, non structurées et peu détaillées (objectifs individuels, moyens financiers et humains, opérateurs). D'une manière générale, il convient que chacun se concentre sur ses propres domaines d'expertise.*

### **Fiche 11**

*Idem fiche 10, mais en matière de sylviculture.*

### **Fiche 12**

*Idem fiches 10 et 11. En outre, la proposition d'élaborer des PCDN témoigne d'une vision étriquée du monde rural. Le PCDN vise avant tout la préservation de la biodiversité et les aspects économiques viennent au second plan.*

*L'idée émise jadis de doter le massif Couvin-Chimay-Avesnois d'un parc naturel transfrontalier d'envergure aurait mieux répondu à la problématique évoquée.*

### **Fiche 13**

*Ne faudrait-il pas également faire appel au CREDAL (coopérative de crédit alternatif) en ce qui concerne l'accès aux services de financement?*

### **Fiches 16 & 17**

*L'intérêt d'une réflexion et de la concrétisation de projets dans le domaine énergétique est sans conteste une piste extrêmement porteuse.*

*Cependant, il conviendrait d'éclaircir les modalités du financement des actions proposées car il serait extrêmement paradoxal que le lobby énergétique, qui constitue l'un des mécanismes de financement les plus prospères des milieux communaux et intercommunaux wallons, recoure aux aides européennes pour étudier les conditions de son redéploiement et de son développement, qui plus est sous le couvert de la promotion des énergies renouvelables.*

### **Fiches 18 & 19**

*Il est indiqué qu'un plan stratégique de développement touristique va être réalisé. Encore un?*

*Il nous paraîtrait plus opportun d'actualiser les plans stratégiques existants sans se lancer dans de nouvelles études onéreuses.*

*On peut également regretter l'absence de référence à la Fédération provinciale du tourisme qui par ailleurs est un opérateur important du tourisme fluvial.*

*D'une manière générale, les spécialistes s'accordent sur le fait que le nombre d'infrastructures et d'attractions touristiques en Hainaut est suffisant (voire excessif).*

*Il convient dès lors de favoriser les actions de mise en réseau des attractions, de l'aéroport de Charleroi et des réseaux routier et ferroviaire, de promotion des produits (notamment au sein des bassins émetteurs situés à l'étranger) et de formation et de professionnalisation des acteurs du secteur.*

### 1. Les Lacs de l'Eau d'Heure

*Cela présuppose, tout d'abord, que le Ministre Lutgen ne réduise pas ce projet à néant.*

*Igretec pourrait assister la future structure fusionnée de gestion du site sur deux aspects:*

- 1) l'aide à la recherche d'investisseurs privés pour les nouvelles constructions de villas, l'habitat léger de loisir, le Centre équestre, le golf, etc.;*
- 2) l'accompagnement de ces porteurs de projets dans leurs démarches administratives et financières.*

*Enfin, le développement d'une région dépasse les frontières communales et provinciales. Des relations avec l'aérodrome de Colfontaine seraient à créer.*

### 2. Le Bois du Cazier

*Il nous semble que le programme proposé soit peu ambitieux pour un site déclaré comme majeur. Quid de la promotion, de la mise en réseau avec d'autres attractions, etc.?*

### 3. Le tourisme fluvial

*Aucun élément nouveau par rapport au plan de développement du tourisme fluvial concocté par Serge KUBLA et Michel DAERDEN. Veiller à assortir la création de nouvelles infrastructures (haltes, relais) des conditions de leur exploitation future.*

### 4. Le réseau RAVeL

*Rien à redire sur ce point, si ce n'est que les liaisons envisagées semblent se cantonner au Nord de la zone et ne pas irradier vers le Sud (et les Lacs de l'Eau d'heure en particulier) alors que l'intérêt touristique est principalement concentré dans cette région et que des embryons de réseaux y existent déjà (Chimay-Froidchapelle, pistes cyclables des Lac de l'Eau d'Heurs, etc.).*

*Il pourrait en outre être intéressant de ressortir des timons un projet déposé en Phasing Out (mais non-retenu faute de budget), "Itinérance touristique", visant à créer un vaste réseau de randonnées pédestres, équestres, cyclistes, ... dans tout le Sud Hainaut.*

### 5. L'hébergement touristique

*Prévoir, comme pour les Lacs de l'Eau d'Heure, une recherche active d'investisseurs ainsi que leur accompagnement.*

*Pour le reste, en matière de tourisme, il n'y a rien de vraiment transcendant ni novateur.*

## **Fiche 20**

*Le souhait de développer de nouveaux parcs d'activité est légitime dans le chef d'une intercommunale de développement économique dont une part des revenus provient de la commercialisation des terrains qu'elle équipe. Diverses remarques:*

- *les propositions d'Igretec sont très arides dans la mesure où elles se bornent à aligner des revendications chiffrées d'hectares à convertir en zones d'activités économiques. Pas un mot sur la stratégie de déploiement de ces zones, sur la recherche de qualité (environnementale notamment) des parcs à créer et sur la nécessaire sélectivité des projets en vue d'assurer une réelle création de valeur ajoutée et d'emplois dans ces zones;*
- *les délais de 6 à 7 ans avancés pour l'accomplissement des procédures de modification du plan de secteur sont optimistes lorsque l'on sait que le plan des ZAE prioritaires de Michel Foret a mis près de 5 ans à être concrétisé, alors qu'il a fait l'objet d'un suivi indéfectible et d'une défense farouche par le Ministre;*
- *le CWATUP tel que modifié le 03 février dernier impose désormais la compensation territoriale pour la création de nouvelles zones urbanisables : Igretec devra identifier au bas mot 175 hectares de zones urbanisées à désaffecter en compensation. Autant le savoir.*

## **Fiches 25 à 29**

*Incontestablement, les fiches 25 (friches industrielles) et 26 (rénovation urbaine) constituent des actions cruciales du redéploiement carolorégien et hennuyer. L'idée de requalifier des portions de territoires plutôt que des sites isolés de leur contexte gagne du terrain et Igretec semble y adhérer.*

*En revanche, l'approche recommandée en matière d'assainissement des SAER privilégiant l'assainissement visuel en négligeant les contaminations du sol témoigne d'une adhésion stupide à la politique des Ministres Antoine et Lutgen. Igretec se contredit, puisque après avoir repris à son compte le constat de l'ULg suivant lequel une majorité de friches ne seraient pas polluées, elle cite la liste exemplative des sites pour lesquels une intervention est urgente, la plupart de ces sites étant frappés de pollutions avérées (sites Giot, Allard, Glaverbel, etc.).*

*Mieux vaut reconnaître que les sites majeurs restant à assainir dans le tissu carolorégien sont pollués et que des actions concertées doivent y être menées en vue de garantir leur réutilisation.*

*En outre, Igretec devrait préciser le rôle qu'elle entend jouer en la matière, et notamment indiquer si elle entend se profiler comme opérateur ou rester totalement absente des actions de réhabilitation des friches comme cela a été le cas lors de la période 1999-2006.*